

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

N° 2022-29

**Finances - Budget Annexe La Couture – Affectation du
résultat 2021 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.
Sébastien GALERON à Frédéric CUILLERIER.
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

Secrétaires auxiliaires : Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget de l'opération d'aménagement La Couture se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT (excédentaire)	127 617,32 €
FONCTIONNEMENT (excédentaire)	0,00 €

Il convient de reporter l'excédent d'investissement dans sa section, compte 001 – « excédent d'investissement reporté » au budget 2022.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2022 de l'opération d'aménagement La Couture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22 avril 2022



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline BOIZARD.